

**DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT**SERVICE DE L'AGRICULTURE
OFFICE DE LA VITICULTURE
ET DE L'AGROÉCOLOGIE**Cadastre viticole « VV20 »
NOUVELLE EXPLOITATION ET/OU MUTATION****1. NOUVELLE EXPLOITATION OU REPRISE DE SURFACES-CÉPAGES***(pour les sociétés, hoiries et copropriétés, merci de nous indiquer la personne de contact)*

- Nouvelle exploitation (création d'un profil VV20 – obligatoire pour toute exploitation sur le canton de Neuchâtel)
 Reprise de surfaces-cépages

*Nom et prénom

Raison sociale
(ou personne de contact)

*Adresse

Adresse de l'exploitation
(si différente)

*NPA / Localité

*Numéro de téléphone

*E-mail

* J'encave mon raisin Mon raisin est vendu à une cave Je suis un encavage

Possédez-vous déjà un numéro AGATE ? Si oui, n°

Si connu, numéro d'exploitation cantonal : NE

*Lieu et date *Signature

2. MUTATION – ANCIENNE EXPLOITATION – PARCELLES VITICOLESEn cas de reprise de parcelles viticoles (mutation), veuillez nous indiquer **l'ancien-ne exploitant-e et le(s) bien(s)-fonds concerné(s)** : *cette partie du document doit être signée par l'ancienne exploitation*

*Nom et prénom

*Adresse

*NPA / Localité

*n° des bien-fonds et communes

*Lieu et date *Signature

En cas de paiements directs, merci de transmettre :

(cocher le document transmis - pour les mutations uniquement)

- Bail
 Attestation de mise à disposition
 Extrait d'actes

***CHAMPS OBLIGATOIRE**FORMULAIRE À RETOURNER À : STATION VITICOLE CANTONALE
(PAR COURRIER OU PAR MAIL) RUE DES FONTENETTES 37
CH-2012 AUVERNIERstation.viticole@ne.ch